Région îledeFrance

Conseil régional

Rapport pour le conseil régional
NOVEMBRE 2026

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

CRÉATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION RELATIVE À LA GESTION DU PATRIMOINE BÂTI

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS....3
ANNEXE AU RAPPORT....4
Demande de création d'une MIE Patrimoine....5
PROJET DE DÉLIBÉRATION....11
ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION....13
Modalites de creation et de fonctionnement de la MIE....14

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet de faire délibérer l'assemblée régionale sur la demande des groupes Socialiste, Ecologiste et Radical (SER), Pôle Écologiste (Eco), Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne (GCEC) et La France Insoumise et Apparentés (LFIA) de création d'une mission d'information et d'évaluation (MIE) relative à la gestion du patrimoine bâti.

En application des dispositions de l'article L. 4132-21-1 du code général des collectivités territoriales et des articles 12 et 26 du règlement intérieur du conseil régional, la demande de création d'une MIE est recevable sous trois conditions cumulatives :

- qu'un cinquième des élus régionaux signent une demande écrite (soit au moins 42 élus),
- qu'elle porte sur une question d'intérêt régional ou l'évaluation d'un service public régional,
- qu'elle soit déposée quatre semaines avant la réunion du conseil régional.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE AU RAPPORT

Demande de création d'une MIE Patrimoine

Mme PÉCRESSE Valérie
Présidente de Région
2 rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen

Saint-Ouen, le 18 février 2025

Objet : Demande de création d'une Mission d'Information et d'Evaluation (MIE)

Madame la Présidente,

Par le présent courrier, nous tenons à vous faire part de notre inquiétude concernant la gestion du patrimoine bâti et les conséquences en matière de service public de la Région Ile-de-France. Le déficit de transparence et de suivi complique l'anticipation des besoins en rénovation et en maintenance, ce qui expose la Région à des surcoûts évitables et à une dégradation progressive des infrastructures publiques.

La Chambre Régionale des Comptes a constaté à plusieurs reprises les insuffisances quant à la fiabilisation de l'inventaire du patrimoine régional du point de vue comptable, qui n'apporte pas de connaissance précise des actifs régionaux et qui ouvre à des provisions incohérentes dans le budget régional. Par ailleurs, la CRC préconisait, dans un rapport dédié aux lycées d'Ile-de-France, un meilleur pilotage du PPI, une meilleure programmation des travaux dans les lycées, la mise en place de logiciel métier permettant d'assurer l'application du décret tertiaire et la publication annuelle d'un état des lieux de la réalisation du PPI. Le retard dans l'application de ces recommandations pèse directement sur la qualité des services publics et sur les conditions de travail et d'étude dans les établissements concernés.

La charte éthique de janvier 2016 prévoit que le patrimoine du conseil régional et des organismes associés soit réalisé à chaque début de mandat et 6 mois avant la fin de celui-ci. Or, aucune publication n'a été effectuée avant la fin du mandat 2015-2021, l'état patrimonial de la Région publié en juillet 2022 est incomplet et non qualifié, comme l'a noté la commission d'éthique lors de la remise de son dernier rapport.

Par ailleurs, aucun rapport annuel d'avancement du PPI n'est présenté au Conseil régional. Sa dernière revoyure annoncée pour 2023 n'a jamais fait l'objet d'une délibération. La Région Ile-de-France n'a pas présenté de trajectoire pour être conforme

en 2030 à ses obligations à la loi ELAN de 2018 et encore moins sur une trajectoire conforme à l'accord de Paris.

En appui sur ces rapports et constatations, les groupes de gauche et écologistes ont interrogé à de multiples reprises l'exécutif régional en demandant la transparence sur ces enjeux de gestion du patrimoine. Aucune réponse n'est apportée par l'exécutif. Il nous paraît cependant indispensable de pouvoir clarifier les méthodes de gestion du bâti, les conséquences sur le fonctionnement de la région et l'impact sur le service public.

Conformément à l'article L 431 – 21 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 26 du règlement intérieur, nous vous informons de notre demande de création, sur cet objet régional majeur, d'une mission d'information et d'évaluation dénommée « Mission d'Information et d'Évaluation de la gestion du patrimoine bâti ».

Cette demande étant signée par au moins un cinquième des membres du Conseil régional, il vous est proposé de la faire examiner lors de la prochaine conférence des Présidents conformément au règlement intérieur de notre collectivité. Cette demande ayant été déposée au secrétariat général quatre semaines avant la séance plénière annoncée le 26 mars 2025, nous vous demandons de bien vouloir permettre l'adoption d'une délibération au cours de cette séance.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Céline MALAISÉ	**Vianney ORJEBIN**	**Jonathan KIENZLEN**	**Kader CHIBANE**
Présidente du groupe La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne	Président du groupe La France Insoumise et Apparentés	Président du groupe Socialiste, Écologiste et Radical	Président du Pôle Écologiste

Région îledeFrance

ABEILLE Laurence	AZZAZ Nadège	BERESSI Isabelle
BOUZID Elodie	CAMARA Lamine	CASALASPRO Muriel
CHIKIROU Sophia	COSSE Emmanuelle	DAMERVAL François
DE COMARMOND Hélène	DELACROIX Adrien	DES GAYETS Maxime

Région îledeFrance

DIOP Dieynaba



DUMAS Cécile



DUMESNIL Jean-Luc



GARNIER Julie



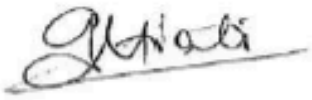
GERGEN Colette



GERMAIN Jean-Marc



GHIATI Vanessa



GRANDGAMBE Sandrine



GUEDJ Jérôme



GUILLAUD-BATAILLE Fabien



HAMON Benoît



HUBERT Florent



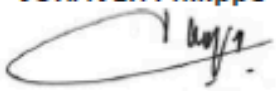
HULEUX Jacques



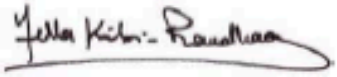
JARRY-BOUABID Anne-Claire



JURAVER Philippe



KRIBI-ROMDHANE Hella



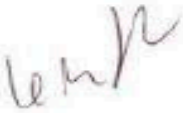
LAHMER Annie



LAURENT Hadrien



LE MEUR Stéphanie



MECHTOUCH Sorayah



MEURICE Fabienne



MIGNOT Didier



MIGUEL Paul



NENNER Charlotte



OBBI Fatima



PEGEON Jean-Baptiste



PELEGRIN Carine



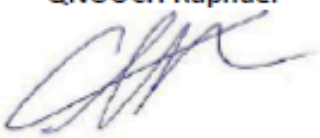
PRUDHOMME Christophe



PULVAR Audrey



QNOUCH Raphaël



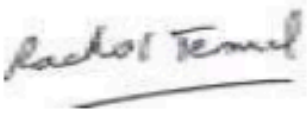
ROMERO Roberto



SECK Aissata



TEMAL Rachid



TRIGANCE Yannick



VANNIER Paul



PROJET DE DÉLIBÉRATION
DU 12 NOVEMBRE 2026

CRÉATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION RELATIVE À LA GESTION DU PATRIMOINE BÂTI

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 4132-21-1 ;

VU le règlement intérieur du conseil régional, et notamment ses articles 12 et 26 ;

VU la saisine des 51 élus du groupe Socialiste, Ecologiste et Radical, du groupe Pôle Écologiste, du groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne et du groupe La France Insoumise et Apparentés, en date du 9 février 2025, demandant la création d'une mission d'information et d'évaluation ;

VU l'avis de la conférence des présidents ;

VU l'avis de la commission de l'administration générale ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CR 2026-066 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide la création d'une mission d'information et d'évaluation (« MIE ») relative à la gestion du patrimoine bâti, selon les modalités prévues à l'annexe de la présente délibération.

Article 2 :

Les membres de la mission d'information et d'évaluation du conseil régional sont élus conformément à l'article 5.2, 2, du règlement intérieur du conseil régional.

Par une information adressée au secrétariat général, les groupes politiques désignent les membres de la MIE pour les postes qui leur sont attribués, à la proportionnelle à la plus forte moyenne appliquée à l'effectif de la mission en fonction de l'effectif total des groupes.

La MIE est composée comme suit :
NOM/Prénom (IDFR)
NOM/Prénom (IDFR)
NOM/Prénom (IDFR)
NOM/Prénom (IDFR)
NOM/Prénom (IDFR)
NOM/Prénom (IDFR)
NOM/Prénom (IDFR)
NOM/Prénom (IDFR)
NOM/Prénom (IDFR)
NOM/Prénom (IDFR)

NOM/Prénom (UC)
NOM/Prénom (UC)
NOM/Prénom (SER)
NOM/Prénom (Eco)
NOM/Prénom (RN-UDR IDF)
NOM/Prénom (AGIR)
NOM/Prénom (LFIA)
NOM/Prénom (GCEC)

La présidente du conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION

Modalites de creation et de fonctionnement de la MIE

Modalités de création et de fonctionnement de la MIE

1. Composition

La Mission d'information et d'évaluation (MIE) est composée de 16 membres, à l'identique d'une commission thématique (article 5.2 du règlement intérieur du conseil régional), désignés par un vote de l'assemblée régionale à la proportionnelle à la plus forte moyenne en fonction de l'effectif total des groupes. Quand les dispositions précédentes ne permettent pas à un groupe ou à des conseillers d'être représentés, l'effectif la MIE est alors augmenté dans la limite maximale de deux membres supplémentaires.

Ni la présidente, ni les vice-présidents, ni les conseillers délégués ne peuvent appartenir à la MIE.

2. Fonctionnement

Une fois constituée, la MIE désigne en son sein au scrutin majoritaire à deux tours un président issu de l'opposition et un rapporteur issu de la majorité

3. Durée

La MIE dispose d'un délai maximum de 6 mois pour conduire ses travaux, qui débutent le 16 novembre 2026.

4. Restitution

Le rapport de la MIE est transmis à la Présidente du conseil régional et fait l'objet d'une présentation lors de la séance plénière qui suit la fin de ses travaux.